Lettre du Cardinal Seper à Mgr Lefebvre du 28 mars 1979

Publié le 28 mars 1979
2 minutes

Excellence,
Au cours de deux entretiens, les 11 et 12 janvier dernier, vous avez répondu aux questions posées par la S.C. pour la Doctrine de la foi. Une copie du procès-verbal de ce colloque vous a été remise, en vue de votre approbation. Il est en effet prévu que le procès-verbal du colloque sera revêtu d'une double signature, la vôtre et la mienne
Comme vous n'avez pas encore fait parvenir cette approbation (1), j'ai présenté au Saint-Père une copie du procès-verbal tel qu'il a été rédigé au cours du colloque. Connaissant le souhait que vous lui aviez exprimé dans vos lettres du 24 décembre et surtout du 12 janvier, le Saint-Père a voulu lire personnellement le procès-verbal susdit.
Maintenant le Saint-Père m'autorise à reprendre les contacts avec vous dans le but d'envisager la procédure qui serait à suivre ultérieurement et de clarifier entre autres quelques problèmes en relation avec les réponses que vous avez données au cours du colloque. Il est indispensable, bien entendu, que vous fassiez parvenir à Rome le plus tôt possible, le procès-verbal du colloque, avec vos amendements et compléments éventuels, revêtu de votre signature. Il vous est évidemment loisible d'envoyer ce document soit directement au Saint-Père soit à moi.
Je vous saurais gré également de m'indiquer quelle période aurait vos préférences pour une reprise des contacts avec moi.
En attendant votre réponse à cet acte de bienveillance du Saint-Père, je vous prie de recevoir, Excellence, mes salutations fraternelles.
Franc, card. Seper
(I) Voir la lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Seper en date du 29 janvier 1979 dans *Mgr Lefebvre et le Saint Office*, p. 173, ainsi que la « Note explicative » de Mgr Lefebvre, p. 174. Le cardinal Seper est à cette époque le préfet de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi. (Note d'iTiNÉRAiRES.)
Source : Mgr Marcel Lefebvre et le Vatican sous le pontificat de Jean-Paul II